

# LE SNUIPP-FSU, CRÉATEUR DE DROITS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Après les régressions de 2008, imposées par le ministère, le mouvement départemental s'est progressivement bloqué. En lien avec la profession, le SNUipp-FSU a mené la bataille et n'a cessé d'argumenter sur la base d'études rigoureuses constituant une base fiable et incontestable. En 2016, le SNUipp-FSU a obtenu gain de cause (alors que la seconde organisation présente en CAPD manœuvrait, en sous main et par le biais de méthodes clientélistes indignes, pour maintenir le statut quo). Depuis cette date, le taux de satisfaction progresse et le mouvement s'est peu à peu débloqué !

**Une belle victoire du SNUipp-FSU avec les personnels !**

**TABLEAU COMPARATIF DES DONNÉES DU MOUVEMENT SUR LA PÉRIODE 2008 - 2021**

	2009		2014		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
Participants	<b>563</b>		<b>480</b>		<b>448</b>		<b>444</b>		<b>423</b>		<b>398</b>		<b>351</b>		<b>376</b>	
	Nbre	%														
Satisfaction	308	55%	162	34%	173	39%	207	47%	161	38%	227	57%	165	47%	234*	62%
1 <sup>er</sup> voeu	115	20%	59	12%	71	16%	83	19%	71	17%	159	40%	?	?	?	?
Maintien	112	20%	204	42%	166	37%	141	32%	149	35%	103	26%	131	37%	117	31%
Sans poste	143	25%	108	23%	109	24%	96	22%	113	27%	68	17%	55	16%	25	7%

\* dont titulaires départementaux

2020 : Création des postes de titulaires départementaux

## LA PARTICIPATION

Après avoir connu une hausse importante en 2008 et 2009, due notamment à la participation, dès le premier mouvement des collègues PES, on observe sur la durée une baisse tendancielle. Cette donnée pourrait attester d'une amélioration, mais peut tout aussi bien dénoter, pour les collègues qui disposent d'une poste à titre définitif, d'une absence de perspective qui n'incite guère à participer.

## SATISFACTION

C'est le mouvement 2014 qui connaîtra le taux le plus bas avec moins de 34 % de collègues satisfaits à l'issue de la première phase du mouvement. Ce taux était l'aboutissement du blocage induit par les régressions que le ministère avait imposées en 2008. Grâce aux modifications obtenues par les délégués des personnels du SNUipp-FSU de l'Ardèche pour le mouvement 2016, la tendance s'inverse.

On se rappellera que le contexte d'entrée du mouvement était défavorable (nombre de postes vacants d'entrée dans le mouvement c.f page précédente). Le mouvement 2017 connaîtra une progression fulgurante du taux de satisfaction (+8 points) et aura permis à 34 collègues de se positionner définitivement sur l'un de leurs voeux ! S'il faut noter que le contexte était favorable avec 126 postes vacants en entrée dans le mouvement, on observera aussi qu'en 2013, malgré 146 postes vacants à l'entrée du mouvement, le taux de satisfaction n'est que de 41,45%. Une preuve supplémentaire, s'il le fallait, pour confirmer l'efficacité des mesures portées et obtenues par le SNUipp-FSU.

## NOMINATION SUR LE 1<sup>ER</sup> VOEU

On observe là aussi la même tendance que pour le taux de satisfaction: une baisse tendancielle depuis 2009, sous l'effet des régressions imposées par le

ministère, puis une hausse tendancielle, sous l'effet des avancées acquises par le SNUipp-FSU.

## MAINTIEN

De façon mécanique, on observe un taux de collègues maintenus sur leur poste en forte hausse depuis 2009 puis une baisse à compter de 2016. Les mêmes causes provoquent les mêmes effets !

## PLUS DE SANS POSTES ?

Pour répondre à la commande ministérielle d'avoir un taux de nomination à titre définitif le plus élevé possible, le département a créé une nouvelle catégorie de postes : les titulaires départementaux. Le travail du SNUipp-FSU a permis le maintien d'une édition de liste de postes à partir de laquelle les personnels concernés émettent des voeux. Si le nom change, on ne parle plus de second mouvement, la philosophie reste la même.

